

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE PHILIPPE-MORIN

PROCÈS-VERBAL de la 6^e réunion régulière de l'année scolaire 2014-2015 du conseil d'établissement de l'école Philippe-Morin de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le lundi 8 juin 2015, au salon du personnel de l'école, à 18 h 30, présidée par madame Geneviève Auger, présidente.

Dépôt de documents :

Envoyés par courriel par Monsieur Jean-Pierre Nicolas

- Facturation pour le matériel de
 - Maternelle
 - 1^{ère} année
 - 2^e année
 - 3^e année
 - 4^e année
 - 5^e année
 - 6^e année

- Code de vie
- Feuille de retards
 - 1^{ère} étape
 - 2^e étape
 - 3^e étape

- Copie de l'horaire de l'élève
- Prévisions budgétaires pour l'année 2015-2016, incluant le SDG

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 18h40.

2. PRÉSENCES

Parents :

Madame Geneviève Auger
Madame Audrey Desbiens
Madame Mélanie Laplante-Bélanger
Madame Anne-Marie Talbot-Fournier

Personnel :

Madame Denise Brunet, personnel enseignant
Madame Lyne Hupée, personnel de soutien
Madame Stéphanie Plourde, technicienne en service de garde
Madame Marie-Claude Richer, personnel enseignant
Madame Brigitte Roth-Biquillon, personnel enseignant

Direction :

Monsieur Jean-Pierre Nicolas, directeur

Absence(s) :

Monsieur Francis Piéraud, membre parent.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les modifications suivantes sont apportées :

- Le point 9 « Règles de fonctionnement 2015-2016 du Service de garde et de surveillance des dîneurs » est reporté; la commission scolaire n'a pas fourni les documents nécessaires;
- Le point 14 « Sorties éducatives du SDG 2015-2016 » est reporté;
- Le point 16 « Rapport du délégué au comité de parents » est annulé, puisque le délégué M. Piéraud n'a pas assisté aux rencontres du CRPRS, ni Mme Talbot-Fournier, le substitut;
- On ajoute un point 13 « Vente de fournitures scolaires » après le point 12. Ainsi, le point « Sorties éducatives » devient le point 14, « Sorties éducatives du SDG 2015-2016 » le point 15 et « Anglais intensif » le point 16;
- À « Divers », Mme Desbiens ajoute « Interventions policières » en 22.1;
- Mme Richer questionne l'absence du rapport quant à l'intimidation, année 2014-2015. M. Nicolas explique que ce rapport sera présenté au premier CÉ de la prochaine année scolaire.

L'adoption de l'ordre du jour tel que modifié est proposée par Madame Brigitte Roth-Biquillon, appuyée par Madame Denise Brunet

Adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 MAI 2015 ET SUIVIS

Aucune modification n'est apportée.

L'adoption du procès-verbal tel quel est proposée par Madame Anne-Marie Talbot-Fournier, appuyée par Madame Mélanie Laplante-Bélanger.

Adoptée à l'unanimité.

• SUIVIS

- Monsieur Jean-Pierre Nicolas note qu'au point 7.b :
 - La course à pied aura lieu le 18 juin 2015 au lieu du 19;
 - La journée à la piscine se tiendra le 19 ou le 23 juin;
 - Le spectacle de musique se tiendra le 15 juin.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

La majorité de l'équipe enseignante est présente en tant que public. Les personnes présentes demandent l'appui du CÉ en refusant le budget prévisionnel qui sera présenté ce soir. En effet, les enseignants présents dénoncent que le poste de la technicienne en éducation spécialisée (t.e.s.) soit modifié, passant de 35h/semaine à 25h/semaine, en raison des coupures budgétaires imposées à notre école.

Des personnes de l'équipe enseignante auraient proposé que des heures destinées à des services d'orthopédagogie dans la proposition actuelle du budget soient converties en heures pour des services d'éducation spécialisée. Ainsi, selon l'équipe des enseignants, la personne détenant le poste de t.e.s. en ce moment et ce depuis plusieurs années (Madame Lynne Huppée) aurait pu conserver son poste à 35h/semaine. Ces heures auraient pu être récupérées en utilisant la mesure 30321 pour continuer d'offrir des services d'orthopédagogie. Monsieur Jean-Pierre Nicolas affirme n'avoir pas reçu cette information mais indique que cette mesure doit être utilisée uniquement pour le personnel enseignant

Monsieur Nicolas propose à tous de discuter immédiatement de cette partie du budget point 8). Tous sont d'accord. Il explique que trois élèves ont une « cote » (une particularité nécessitant des services) dans l'école. Deux de ces élèves sont en 6^e année et quittent pour le secondaire. Pour cette raison, le besoin en heures de services « t.e.s. » est diminué. Cependant, il est fort probable que comme chaque année, des élèves n'ayant pas de « cote » mais présentant des comportements particuliers nécessitent des services éducation spécialisée. Toutefois, il n'est pas possible de prévoir un budget pour ces enfants, la règle étant de n'attribuer de l'argent « prévisionnel » que pour les élèves déjà porteurs d'une « cote ».

Les membres de l'équipe enseignante expriment leur mécontentement et leur doute quant au bien-fondé des coupures des services en éducation spécialisée. Monsieur Nicolas maintient qu'il était impossible de faire autrement avec la diminution imposée des ressources financières pour notre école, et que des services en orthopédagogie sont essentiels dans un milieu scolaire.

6. MOT DE LA PRÉSIDENTE

- a. Dépôt de la liste de correspondance
 - i. Publicité de l'événement « Forum sur les métiers » qui aura lieu à Québec l'an prochain.
- Lecture remise d'une lettre de remerciement à l'équipe-école, de la part des parents du CÉ.

7. MOT DE LA DIRECTION -HORAIRE 2015-2016, ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

- Horaire 2015-2016 (fait référence au document envoyé par courriel « Horaire de l'élève-original »)
L'horaire est le même que celui de cette année.
- Inscriptions
Jeudi prochain seront décidés les « choix école ». C'est après ces décisions que seront choisis les élèves qui débiteront la maternelle à l'école Paul Jarry. À noter que notre école est destinée à recevoir les élèves « en surplus » de 3^e année d'autres écoles, puisque nous avons de la place.
- Activités de fin d'année
 - La course à pied se tiendra le 18 juin, s'il fait beau;
 - La journée à la piscine sera le 19 ou le 23 juin;

- Le spectacle de musique est donné le 15 juin. Monsieur Nicolas questionne les membres présents de l'OPP (Anne-Marie Talbot-Fournier, Mélanie Laplante-Bélanger et Audrey Desbiens) si des pâtisseries seront vendues comme l'an passé. Puisqu'il reste trop peu de temps et que les enseignants seront absents du spectacle (ils sont en moyens de pression), il est décidé de ne pas en faire.
- Cubes d'énergie et défi Pierre Lavoie
L'objectif des cubes a été atteint. Bravo et merci à l'équipe enseignante, particulièrement l'enseignante d'éducation physique
- Tournoi de soccer des équipes parrainées par l'Impact de Montréal
L'équipe 1 a obtenu une 4^e place; l'équipe 2 la 1^{ère} place!!!!
Deux joueurs ont été remarquables :
 - Charles-Alexandre Guérin, a gagné le prix du meilleur joueur chez les 5^e-6^e années
 - Ange Giscard Kenge Sique a gagné le prix du meilleur gardien du tournoi

Ce programme est financé en partie par la mesure « École en forme et en santé » et est destiné uniquement pour les élèves de 5^e et 6^e année. Toutefois, des parents d'enfants de 3^e et 4^e années auraient manifesté leur intérêt pour leur enfant. Ceci impliquerait un déboursé complet par les parents, sans subvention.

8. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015-2016 (POUR APPROBATION)

Fait référence aux documents envoyés par courriel par Monsieur Jean-Pierre Nicolas et traitant du budget 2015-2016.

Monsieur Nicolas explique d'abord le document VI relatif au SDG. Les revenus liés aux allocations sont diminués. 80 enfants inscrits sur une base régulière sont prévus l'an prochain, en comparaison à tout près de 100 cette année, baissant du même coup le total d'argent reçu par enfant. Aussi, la règle budgétaire exige de prévoir un budget de 16,39\$ par enfant pour chaque journée pédagogique de l'année prochaine, alors qu'il est su par les directions d'école que cette allocation sera 7,93\$ l'an prochain. Cette mesure a pour effet qu'il est impossible de prévoir des sorties lors des congés pédagogiques des enfants qui seront au SDG, faute d'avoir les fonds nécessaires pour les payer.

À cause de la baisse de fréquentation du SDG, il est bien évident que le revenu lié à la contribution parentale est diminué aussi. L'équipe devra donc se passer des services d'une éducatrice l'an prochain, passant ainsi de 5 à 4 éducatrices (80 enfants, 4 groupes de 20 enfants). La baisse des revenus implique aussi une diminution des heures de conciergerie.

Les documents II et « Ventilation budgétaire 2015-2016 » sont finalement présentés. Rappelons la coupure d'heures dans le poste de technicienne en éducation spécialisée (poste passé de 35h à 25h). Il ressort majoritairement des prévisions budgétaires une

diminution des revenus de 37 000\$. Cette année, nous pouvions compter sur un budget de 287 000\$, alors qu'il est prévu 250 000\$ pour l'an prochain. Actuellement, cette baisse est surtout attribuable à la baisse du revenu lié au SDG.

Une discussion sur la possibilité de modifier le budget prévisionnel tel que présenté. Puisqu'il est prévu d'*approuver* le budget, il est rappelé qu'une approbation implique une acceptation ou un refus, sans possibilité de modification. Une adoption permet la modification immédiate d'éléments afin d'accepter le point discuté.

Un vote secret est demandé par Madame Geneviève Auger afin d'approuver le budget. Quatre personnes ont voté POUR, cinq CONTRE.

Résolution #1415-25 : Madame Lyne Huppée propose l'adoption, appuyée de Madame Audrey Desbiens.

Refusée à la majorité

Suite au refus de l'approbation des prévisions budgétaires, Monsieur Jean-Pierre Nicolas vérifiera la conduite à tenir. Il informera les membres du CÉ par la suite.

9. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT 2015-2016 DU SERVICE DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DES DÎNEURS (POUR CONVENIR)

Ce point est reporté.

10. CODE DE VIE 2015-2016 (POUR APPROBATION)

Fait référence aux documents « Code de vie » envoyés par courriel par Monsieur Jean-Pierre Nicolas.

Le code de vie est présenté en affirmations positives; les conséquences et mesures de soutien sont traitées de façon séparée (en comparaison à la version précédente). Le nombre de retards avant de vivre une conséquence est diminué.

Résolution #1415-26 : Madame Anne-Marie Talbot-Fournier propose l'adoption, appuyée de Madame Audrey Desbiens

Adoptée à l'unanimité.

11. LISTES DE MATÉRIEL NON-DIDACTIQUE 2015-2016 (POUR APPROBATION)

Monsieur Jean-Pierre Nicolas précise qu'il s'agit du matériel qu'on appelle généralement « fournitures scolaires ». Les demandes varient un peu selon les niveaux par rapports aux années précédentes.

Résolution #1415-27 : Madame Brigitte Roth-Biquillon propose l'adoption, appuyée de Madame Mélanie Laplante-Bélanger.

Adoptée à l'unanimité.

12. LISTES DE MATÉRIEL DIDACTIQUE PÉRISSABLE 2015-2016 (POUR ÉTABLIR)

Aucune discussion n'est demandée.

Résolution #1415-28 : Madame Marie-Claude Richer propose l'adoption, appuyée de Madame Denise Brunet.

Adoptée à l'unanimité.

13. VENTE DE FOURNITURES SCOLAIRES

Le magasin Bureau en Gros (succursale) offre à nouveau cette année de verser une ristourne à l'école pour les achats de fournitures scolaires effectués dans leur magasin. Toutefois, le magasin ne se déplacera plus à l'école. Cette façon de faire exige beaucoup de temps aux deux parties. Il a été décidé que les achats se feront par internet.

Des enseignants questionnent la faisabilité pour les parents qui n'auraient pas la possibilité d'utiliser internet; il est suggéré de procéder par téléphone. Monsieur Nicolas vérifiera que cette option est possible.

Résolution #1415-29 : Madame Mélanie Laplante-Bélanger propose l'adoption, appuyée de Madame Anne-Marie Talbot-Fournier.

Adoptée à l'unanimité.

14. SORTIES ÉDUCATIVES (POUR APPROBATION)

- Les deux groupes de 2^e année auront une sortie au Cap St-Jacques le jeudi 11 juin 2015;
- Les élèves de 6^e année ont une sortie à La Ronde une demi-journée le ????
- Il n'y aura pas de sortie à vélo dans le groupe 101 (Madame Brunet) car celle-ci nécessiterait, afin d'assurer la sécurité des élèves, trop de mesures à prendre.

Résolution #1415-30 : Madame Marie-Claude Richer propose l'adoption, appuyée de Madame Audrey Desbiens.

Adoptée à l'unanimité.

15. SORTIES ÉDUCATIVES DU SDG 2015-2016 (POUR APPROBATION)

Ce point est reporté.

16. ANGLAIS INTENSIF (POUR INFORMATION)

Ce point est reporté.

17. RAPPORT COMITÉ COUR D'ÉCOLE

Ce point est reporté.

18. RAPPORT OPP

Ce point est reporté.

19. RAPPORT DU COMITÉ DES USAGERS DU SDG

Ce point est reporté.

20. POINT DES ENSEIGNANTS

Ce point est reporté.

21. POINT DE LA TECHNICIENNE DU SERVICE DE GARDE;

Ce point est reporté.

22. DIVERS :

22.1. Intervention policière (madame Audrey Desbiens).

Ce point est reporté.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

À cause de l'heure tardive, les points 16 à 22 sont reportés à une rencontre ultérieure. Une rencontre extraordinaire aura lieu en lien avec le refus des prévisions budgétaires.

La Levée de l'assemblée est proposée par Madame Geneviève Auger, à 21h05.